

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

GAT ASSURANCES

Société Anonyme au Capital Social : 45.000.000 Dinars
Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis
I.U. : 0000673N

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 16/10/2024 à 10h00 au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023
- 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023
- 3) Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
- 4) Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2023
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2023
- 6) Quitus aux administrateurs
- 7) Fixation du montant des jetons de présence
- 8) Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration 2024-2025-2026
- 9) Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

P/le Conseil d'Administration

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO) DU 16/10/2024 A 10H00

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2023, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2023, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2023 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 bénéficiaire qui s'élève à 25 258 667,770 dinars comme suit :

Résultat net bénéficiaire 2023	25 258 667,770
Résultats reportés	3 259 627,475
Reliquat	28 518 295,245
Réserves de réinvestissement	10 000 000,000
Réserves légales	0,000
Fonds Social	200 000,000
Reliquat à affecter	18 318 295,245
Dividendes	13 725 000,000
Résultat reportés	4 593 295,245

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 3,050 dinars par action et ce à partir du 21/10/2024 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2024 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2024 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'AGO constate que le mandat de tous les Administrateurs au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES, prend fin au terme de l'exercice 2023 et décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants : M. Mohamed DKHILI, M. Tahar LADJIMI, Mme Nesria MEMMI, M. Yann DREVILLON, MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (2 sièges), GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT, pour une période de trois années (2024-2025-2026) qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés